



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2025-305

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2025

Sommaire

69_ Rectorat de Lyon /

84-2025-10-21-00024 - Arrêté n°2025-95 du 21 octobre 2025 portant composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRA FCA) (3 pages) Page 3

84_ Cour administrative d'appel_ Cour administrative d'appel de Lyon /

84-2025-11-01-00005 - Décision du président de la cour administrative d'appel de Lyon n° 2025-29 du 1er novembre 2025 portant délégation de signature. (2 pages) Page 6

84-2025-11-01-00006 - Décision du président de la cour administrative d'appel de Lyon n° 2025-30 du 1er novembre 2025 portant délégation de signature. (1 page) Page 8

84-2025-11-01-00007 - Décision du président de la cour administrative d'appel de Lyon n° 2025-31 du 1er novembre 2025 portant délégation de signature. (1 page) Page 9

84_DIDDI_Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lyon /

84-2025-11-01-00003 - Décision du directeur interrégional des douanes de subdélégation de signature en matière de gestion courante. (1 page) Page 10

84-2025-11-01-00001 - Décision n° 2025-19 du directeur interrégional des douanes portant délégation de signature en matière de contentieux douane et CI. (2 pages) Page 11

84-2025-11-01-00002 - Mise en oeuvre du dispositif de protection légale de l'identité des agents des douanes en matière de contributions indirectes. Décision du directeur interrégional. (2 pages) Page 13

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général

84-2025-10-29-00005 - ARRÊTÉ DREAL-SG-2025-111?? PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES?? EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (6 pages) Page 15

84-2025-10-29-00004 - Arrêté DREAL-SG-2025-112?? portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'ordonnancement secondaire (13 pages) Page 21

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

84-2025-11-01-00004 - Délégation de signature du DI et annexes - DISP LYON - 01-11-2025 (19 pages) Page 34



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de région académique**

**Secrétariat général
de région académique**
92 rue de Marseille BP 7227
69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 21 octobre 2025

Arrêté n°2025-95 portant composition
du conseil consultatif régional académique
de la formation continue des adultes (CCRA FCA)

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 423-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes du 6 juin 2023 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la liste des membres titulaires et suppléants représentant l'administration de l'Éducation nationale au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est précisée en annexe 1.

À l'exception des membres titulaires de droit, qui sont énumérés à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 susvisé, les autres représentants sont nommés pour une durée de quatre ans.

Conformément à ce même article 4 et à titre consultatif, les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle assistent de droit aux séances du conseil.

Article 2 : sur proposition des organisations syndicales et conformément à la répartition du nombre de sièges fixée par l'arrêté du 6 juin 2023 susvisé, la liste des membres titulaires et suppléants représentant du personnel au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est précisée en annexe 2.

Article 3 : l'arrêté n°2025-64 du 17 avril 2025 est abrogé.

Article 4 : la secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Anne BISAGNI-FAURE

Titulaires	Suppléants
Président	
Anne BISAGNI-FAURE Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités	Jannick CHRÉTIEN Secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Membres de droit	
Virginie DUPONT Rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand	Tanguy CAVÉ Secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand
Philippe DULBECCO Recteur de l'académie de Grenoble	Caroline VAYROU Secrétaire générale de l'académie de Grenoble
Alexandrine DEVAUJANY Conseillère de la rectrice de région académique, déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)	<u>En alternance :</u> Soit Murielle MURAT, DRAFPIC adjointe - site Clermont-Ferrand Soit Michel DEGANIS, DRAFPIC adjoint - site Grenoble Soit Laurent CHAPUIS, DRAFPIC adjoint – site Lyon
Autres représentants de l'administration	
Christine PELISSIER Cheffe d'établissement lycée Lafayette (Académie de Clermont-Ferrand)	Jean-Roch PIOCH Chef d'établissement lycée polyvalent de Haute Auvergne (Académie de Clermont-Ferrand)
Thierry FEUTRY Proviseur du LPO Algoud Laffemas (Académie de Grenoble)	François VICHET Chef d'établissement LPO Monge (Académie de Grenoble)
Bruno BIGI Ordonnateur GRETA du Rhône (Académie de Lyon)	Roseline CAMERLENGHI Ordonnatrice GRETA de la Loire (Académie de Lyon)
Véronique MONMARON Inspecteur IEN ou IA-IPR (Académie de Lyon)	Jacques NAVIGLIO Inspecteur IEN ou IA-IPR (Académie de Grenoble)
Mireille GROSSELLIN Agent comptable d'établissement support GRETA de l'Ain (Académie de Lyon)	Christine EL HBARI Agent comptable d'établissement support Lycée Albert Londres de Cusset (Académie de Clermont-Ferrand)
Christophe VIGNEAU Chef d'établissement réalisateur, tête de réseau d'un CMQ Proviseur du LPO Monnet Annemasse (Académie de Grenoble)	Éric Daniel FOURNIER Chef d'établissement réalisateur, tête de réseau d'un CMQ Proviseur LPO Jean Monnet, Yzeure (Académie de Clermont-Ferrand)

ANNEXE 2

Titulaires	Suppléants
FSU	
Paul BATUT (Académie de Clermont-Ferrand)	Patrick LEBRUN (Académie de Clermont-Ferrand)
Pascal MICHELON (Académie de Grenoble)	Olivier MOINE (Académie de Grenoble)
Séverine BRELOT (Académie de Lyon)	Daniel JOLIVET (Académie de Lyon)
Jérôme DERANCOURT (Académie de Lyon)	Estelle TOMASINI (Académie de Lyon)
Manuel MILET ANSELMO (Académie de Lyon)	Catherine LATTARD (Académie de Lyon)
FNEC-FP-FO	
Marc LARÇON (Académie de Lyon)	Alain PIAT (Académie de Grenoble)
Christophe MORLAT (Académie de Clermont-Ferrand)	Nicolas JANUEL (Académie de Lyon)
UNSA Education	
Gilles BAYNAT (Académie de Grenoble)	Marc DURIEUX (Académie de Grenoble)
Jean-Marie LASSERRE (Académie de Grenoble)	Alain STRACHECKY (Académie de Lyon)
SGEN-CFDT	
Claude FONTAINE (Académie de Grenoble)	Muriel SALVATORI (Académie de Grenoble)

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON

LE PRÉSIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE LYON

Délégation de signature

Vu les articles R. 226-1 et R. 226-5 du code de justice administrative ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

M. Cédric GOMEZ, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargé des fonctions de greffier en chef de la cour administrative d'appel de Lyon.

Il est, par ailleurs, chargé, sous l'autorité du président de la cour, du suivi et de l'instruction en phase administrative des demandes d'exécution de justice. Il est assisté dans cette fonction par les greffiers.

ARTICLE 2 :

Mme Fabienne PROUTEAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de la 1^{ère} chambre de la cour et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 3 :

Mme Maria BOIZOT, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de la 2^{ème} chambre de la cour et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 4 :

Mme Péroline LANOY, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de la 3^{ème} chambre de la cour et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 5 :

Mme Fabienne FAURE, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de la 4^{ème} chambre de la cour et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 6 :

Mme Anne LECOLLETER, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de la 5^{ème} chambre de la cour et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 7 :

Mme Noémie LECOUEY, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de la 6^{ème} chambre de la cour et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 8 :

Mme Florence BOSSOUTROT, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, est chargée des fonctions de greffier de chambre en soutien et peut être amenée, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier d'une autre chambre.

ARTICLE 9 :

Mme Fanny TETE, Mme Laura BONIN et Mme Lisa CHEVRIER, attachées d'administration de l'Etat, sont chargées du suivi de l'exécution des décisions de justice et peuvent être amenées, en cas de nécessité, à assurer les fonctions de greffier de chambre.

ARTICLE 10 :

Mmes Nathalie BERTHELIER et Lydia BOUSSAND, attachées principales d'administration de l'Etat et Mme Agnès QUIROGA-VASSELIN, attachée d'administration de l'Etat, peuvent, le cas échéant et à titre exceptionnel, être appelées par le président de la cour à assurer le greffe d'une audience.

ARTICLE 11 :

Sont désignées, en vertu de l'article R. 226-5 susvisé, pour exécuter tous actes de procédure à l'exception des demandes de régularisation et des mises en demeure et pour assurer le greffe des audiences : Mme Sylvie BAILLET, Mme Blandine BERGER, Mme Laure CONTRASTIN, Mme Michèle DAVAL, Mme Marie-Pierre DUBUIS, M. Karim CHELEF, Mme Monique GARCIA, Mme Marie-Agnès GUYONNET, Mme Sandra HO, Mme Mélinda KHALFAOUI, Mme Delphine MELEO, Mme Amalia MENDOZA, Mme Odile RITTER, Mme Anaëlle ROUX, Mme Géraldine TARLET et Mme Nathalie VANDUYNSLAEGER.

ARTICLE 12 :

L'arrêté n° 2025-16 du 1^{er} septembre 2025 du président de la cour administrative d'appel de Lyon est abrogé.

ARTICLE 13 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône et affichée au palais des juridictions administratives de Lyon.

Lyon, le 1^{er} novembre 2025
Le conseiller d'Etat,
Président de la cour,

(signé)

Eric KOLBERT

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON

LE PRÉSIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE LYON

Délégation de signature

Vu l'article R. 226-6 du code de justice administrative, aux termes duquel : « *le greffier en chef peut, avec l'accord du président, déléguer sa signature, pour partie de ses attributions, à des agents affectés au greffe* » ;

Vu l'arrêté n° 2025-29 du 1^{er} novembre 2025 désignant M. Cédric GOMEZ pour assurer les fonctions de greffier en chef.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : M. Cédric GOMEZ, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, greffier en chef de la cour, est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues à l'article R.226-6 susvisé du code de justice administrative à Mme Nathalie BERTHELIER et Mme Lydia BOUSSAND, attachées principales d'administration de l'Etat, à Mme Agnès QUIROGA-VASSELIN, Mme Fanny TETE, Mme Laura BONIN et Mme Lisa CHEVRIER, attachées d'administration de l'Etat, à Mme Fabienne PROUTEAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, à Mme Anne LE COLLETER, Mme Florence BOSSOUTROT et Mme Fabienne FAURE, secrétaires administratives de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer et à Mme Maria BOIZOT, Mme Péroline LANOY et Mme Noémie LECOUEY, secrétaires administratives de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

ARTICLE 2 : La décision n° 2025-06 du président de la cour administrative d'appel de Lyon est abrogée.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône et affichée au palais des juridictions administratives de Lyon.

Lyon, le 1^{er} novembre 2025
Le conseiller d'Etat,
Président de la cour,

(signé)

Eric KOLBERT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON

**LE GREFFIER EN CHEF
DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON**

Délégation de signature

Vu l'article R. 226-6 du code de justice administrative ;

Vu l'arrêté n° 2025-29 du 1^{er} novembre 2025 du président de la cour administrative d'appel de Lyon portant attribution de fonctions dans les services du greffe de la cour et désignant M. Cédric GOMEZ pour assurer les fonctions de greffier en chef de la cour ;

Vu la décision n° 2025-30 du 1^{er} novembre 2025 du président de la cour administrative d'appel de Lyon autorisant M. Cédric GOMEZ, greffier en chef, à déléguer sa signature ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Nathalie BERTHELIER, à Mme Lydia BOUSSAND, attachées principales d'administration de l'Etat, à Mmes Agnès QUIROGA-VASSELIN, Fanny TETE, Laura BONIN et Lisa CHEVRIER, attachées d'administration de l'Etat, à Mme Fabienne PROUTEAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, à Mmes Florence BOSSOUTROT, Fabienne FAURE et Anne LE COLLETER, secrétaires administratives de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, à Mmes Maria BOIZOT, Péroline LANOY et Noémie LECOUEY, secrétaires administratives de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer en fonction au greffe de la cour administrative d'appel de Lyon à l'effet de signer :

- tous courriers relatifs aux actes de procédure accomplis dans les dossiers d'appel dont la cour est saisie et notamment les expéditions conformes des décisions juridictionnelles rendues par la cour.

- tous courriers relatifs à l'instruction des demandes d'exécution de justice.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Rhône et affichée au palais des juridictions administratives de Lyon.

Lyon, le 1^{er} novembre 2025

Le greffier en chef,

(signé)

Cédric GOMEZ

DÉCISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

N° 2025-20

annule et remplace la décision n° 2025-18 du 1^{er} octobre 2025

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, n°2025-209 du 29 août 2025 relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes et droits indirects Auvergne-Rhône-Alpes,

donne délégation, à l'effet de signer tout document leur permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de leur service à :

- M. Luc PERIGNE, directeur régional des douanes et droits indirects à Annecy ;
- M. David TAILLANDIER, directeur régional des douanes et droits indirects à Lyon ;
- M. Romain NOEL, directeur régional des douanes et droits indirects à Chambéry ;
- M. Jean-Pierre CHAPPUIS, directeur régional des douanes et droits indirects à Clermont-Ferrand.

Fait à Lyon, le 1er novembre 2025

Signé par Hugues-Lionel GALY

Décision n° 2025 - 19

du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de Lyon, Annecy, Chambéry et Clermont-Ferrand, de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Auvergne-Rhône-Alpes bénéficiant de la délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les 1^o, 2^o et 4^o de l'article 3 du décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Article 1^{er} - les directeurs régionaux des douanes et droits indirects de Lyon, Annecy, Chambéry et Clermont-Ferrand dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional.

Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du 2^o de l'article 3 du décret n° 2022-467 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
PERIGNE Luc	ANNECY
NOEL Romain	CHAMBÉRY
CHAPPUIS Jean – Pierre	CLERMONT - FERRAND
TAILLANDIER David	LYON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

La présente décision annule et remplace la décision 2025-17 du 1^{er} octobre 2025.

Fait à Lyon le 1^{er} novembre 2025.

Signé l'administrateur général,
directeur interrégional des douanes

Hugues-Lionel GALY



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

**DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

VU le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.286 BA et R*286 BA-1

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents ayant au moins le grade de directeur des services douaniers ou un grade équivalent dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision, pour les décisions autorisant les agents de la direction régionale de Chambéry à bénéficier de la protection légale de l'identité des agents des douanes prévue à l'article L.286 BA du livre des procédures fiscales, en cas de risque pour leur vie, leur intégrité physique ou celles de leurs proches, en matière de contributions indirectes.

Article 2 – La présente décision et son annexe, sont publiées au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes et de celui du bénéficiaire de la délégation de signature si ce bénéficiaire est en poste dans un département différent de celui du siège de la direction.

Fait à Lyon, le 1^{er} novembre 2025

Signé par le directeur interrégional Auvergne-Rhône-Alpes,

Hugues-Lionel GALY

ANNEXE À LA DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES DÉCISIONS AUTORISANT LES AGENTS DE LA DIRECTION DE CHAMBERY À BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION LÉGALE DE L'IDENTITÉ DES AGENTS DES DOUANES PRÉVUE À L'ARTICLE **L286 BA** DU LIVRE DES PROCÉDURES FISCALES, EN CAS DE RISQUE POUR LEUR VIE, LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU CELLES DE LEURS PROCHES, EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES,

DU **1^{ER}** NOVEMBRE **2025**

Nom prénom	Grade
.NOEL Romain	Administrateur des douanes
BELAHCENE Abdelhakim	Directeur des services douaniers de 2ème classe
ROUGELOT Thibaut	Directeur des services douaniers de 2ème classe



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 29 octobre 2025

ARRÊTÉ n° DREAL-SG-2025-111

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Le directeur régional par intérim
de l'environnement, de l'aménagement et du
logement de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23-324 du 31 octobre 2023 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 29 avril 2025, portant attribution par intérim des fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Renaud DURAND ;

VU l'arrêté n° 2025-129 du 16 mai 2025 de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Monsieur Renaud DURAND, chargé par intérim des fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans la section I « Compétence d'administration générale » de l'arrêté préfectoral n° 2025-129 du 16 mai 2025 sus-visé,

à savoir :

- tous les actes, documents administratifs, circulaires, rapports, conventions, certificats, correspondances et documents entrant dans le champ de compétence des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- tous les actes de gestion interne à la zone de gouvernance des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires en région et les actes de gestion interne à sa direction, dont les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État, et par les arrêtés du 26 décembre 2019 susvisés.

subdélégation de signature est donnée à :

NOM	Prénom	Service
BORREL	Didier	DIR
PAPOUIN	Matthieu	DIR
RÉGNIER	Élise	DIR

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclues de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les actes à portée réglementaire, sauf pour les actes de gestion interne à sa direction ;
- les arrêtés portant nominations de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité,
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés de sanctions administratives pris au titre du code des transports ;
- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics dont le montant dépasse le seuil de 75 000 € HT, Pour les décisions inférieures à 75 000 € HT un bilan annuel des décisions prises est présenté à la préfète de région ;
- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux autres bénéficiaires dont le montant dépasse le seuil de 150 000 € HT ;
- les correspondances adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les requêtes, déférés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions, mémoires en défense hors référés.

ARTICLE 3 :

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définis par l'arrêté n° 23-324 du 31 octobre 2023 de la préfète de région, portant organisation de la direction

régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **délégation de signature est accordée** selon les conditions fixées aux articles suivants, ainsi qu'à l'article 2.

subdélégation de signature est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/
DUGOUAT	Aline	ARPE	/
BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
PIGOT	David	CIDDAE	/
ASSEMAT	Maëwa	DIR	COM
MARNET	Christelle	DIR	DZC
GARDETTE	Guillaume	DIR	MJ
DAYET	Laurence	EHN	/
GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
BOUDARD	Arnaud	HC	/
TIBI	Vincent	HC	GPLC
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
JOURDAIN	Augustin	PRICAE	/
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FELIX	Denis	PRNH	/
ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
GAUTHERON	Alain	PRNH	PHPAN
VALANTIN	Pierre-Yves	PRNH	PHPCGD
COURTES	Frédéric	PRNH	PHPCRaS
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
DENNI	Nicolas	UD A	/
RICHARD	Olivier	UD A	/
GABET	Bruno	UD I	/
PIEYRE	Mathias	UD I	/
SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
VALLAT	Boris	UD I	/
LIOGIER	Patrice	UD R	/
BARBERO	Alexandre	UD R	RT
FARGES	Matthias	UD R	SDDAS
MARTIN	Vanessa	UD R	TESSP
CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
LABELLE	Lionel	UID CAP	/
POUTOU	Estelle	UID CAP	/
SIMON	Philippe	UID CAP	/
DAUJAN	Céline	UID DA	/

NOM	Prénom	Service	Pôle
SEGERAL	Pauline	UID DA	/
JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
MONTERO	Céline	UID DS	/
SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
POLGE	Christophe	UID LHL	/

ARTICLE 4 :

Concernant les sujets particuliers définis dans les sous-articles suivants, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), en sus des agents désignés à l'article 3, subdélégation de signature est donnée à :

4.1 – Acquisitions foncières et expropriation

Dispositions particulières au domaine des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies express » :

NOM	Prénom	Service	Pôle
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
REVOL	Maryline	MAP	OE
SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
TREVE-THOMAS	Isabelle	MAP	OML
GRANET	François	MAP	OO
SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO

4.2 – Contrôle et réglementation des transports

NOM	Prénom	Service	Pôle
BUSSIERE	Michel	RCTV	CRSE
CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
DIEUPART-RUEL	Coralie	RCTV	CRSE
GINESTE	Sophie	RCTV	CRSE
MOUTTET	Laurence	RCTV	CRSE
TAVARD	Jocelyne	RCTV	CRSE
COUTEAU	Bertrand	RCTV	CRSO
LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
ROUGANNE	Béatrice	RCTV	CRSO
MARTIN	Béatrice	RCTV	CRSE
BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH

4.3 – Prévention et adaptation aux changements climatiques, énergie

NOM	Prénom	Service	Pôle
FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE

4.4 – Autorité environnementale

Décisions après examen au cas par cas qui ne soumettent pas à évaluation environnementale, en application du R.122-3 du code de l'environnement.

NOM	Prénom	Service	Pôle
MAJOREL	Yannick	CIDDAE	AE
SEMICHON	Carole	CIDDAE	AE
CAMPS	Flora	CIDDAE	AE

4.5 – Actes relevant de la mission Archives

Bordereaux de versement ou d'élimination d'archives à destination des archives départementales et procès-verbaux de transferts définitif d'archives aux SGCD (Secrétariat général commun départemental), DDT (Direction départementale des territoires) et DIR (Direction interdépartementale des routes).

NOM	Prénom	Service	Pôle
ROBIN	François-Xavier	CIDDAE	COS

4.6 – Actes de gestion de ressources humaines et de la formation

NOM	Prénom	Service	Pôle
LABONNE	Cécile	SG	API
BONY	Yannick	SG	RH
JOUSSE	Dorothée	SG	RH
LOHR	Évelyne	SG	RH
MATIGNON	Barbara	SG	RH
RENAUD	Camille	SG	RH

4.7 – Actes de ressources humaines pour la zone de gouvernance

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles en matière de ressources humaines pour la zone de gouvernance et dans leurs domaines de compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), pour l'ensemble des actes, décisions et documents.

NOM	Prénom	Service	Pôle
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/

4.8 – Paye

À l'effet de signer :

- les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye.

subdélégation est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/

ARTICLE 5 :

L'arrêté DREAL-SG-2025-102 du 17 septembre 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 :

Le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète, par délégation
le directeur régional par intérim
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Renaud DURAND



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 29 octobre 2025

ARRÊTÉ DREAL-SG-2025-112

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur régional par intérim
de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions de directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** l'arrêté n° 23-324 du 31 octobre 2023 du préfet de région, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 29 avril 2025, portant attribution par intérim des fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Renaud DURAND ;
- VU** l'arrêté n° 2025-129 du 16 mai 2025 de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, portant délégation de signature à Monsieur Renaud DURAND, chargé par intérim des fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'administration générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur ;

Sommaire

Article 1 : Subdélégation générale.....	3
Article 2 : Exclusions.....	3
Article 3 : Compétence de responsable de budget opérationnel de programme (BOP) délégué des BOP régionaux.....	3
3.1 – RBOP.....	3
3.2 – Relatif à un programme.....	4
3.2.1 – pour le programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB).....	4
3.2.2 – pour le programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l’habitat » (UTAH).....	4
3.2.3 – pour le programme 181 « prévention des risques » bassin (PR).....	4
3.2.4 – pour le programme 181 « prévention des risques » régional (PR).....	5
3.2.5 – pour le programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST).....	5
Article 4 : Compétence de responsable d’unité opérationnelle (UO).....	5
4.1 – RUO.....	5
4.2 – Relatif à un programme.....	6
4.2.1 – pour le programme 113 « Paysage, eau et biodiversité ».....	6
4.2.2 – pour le programme 135 « Urbanisme, territoire, amélioration de l’habitat » (UTAH).....	6
4.2.3 – pour le programme 159 « Expertise d’information géographique et météorologie ».....	6
4.2.4 – pour le programme 174 « Énergies, climat et après-mines » :.....	7
4.2.5 – pour le programme 181 « Prévention des risques » bassin (PR).....	7
4.2.6 – pour le programme 181 « Prévention des risques » régional (PR).....	7
4.2.7 – pour le programme 203 « Infrastructures et services de transport » (IST).....	7
4.2.8 – pour le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables ».....	8
4.2.9 – pour le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection ».....	8
4.2.10 – pour le programme 354 « Administrations territoriales de l’État » actions 5 et 6.....	8
4.2.11 – pour le programme 362-TECO « Transition écologique ».....	9
4.2.12 – pour le programme 380 « Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires ».....	9
Article 5 : Compétence relevant de BOP régionaux et centraux.....	9
5.1.1 – pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières ».....	9
5.1.2 – pour le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l’Intérieur » – CPRH « pilotage des ressources humaines ».....	9
5.1.3 – pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l’État et de ses opérateurs ».....	10
5.1.4 – pour le programme 349 « Fonds pour la transformation de l’action publique ».....	10
5.1.5 – pour le programme 362 « Écologie » – action 01 « Rénovation énergétique ».....	10
5.1.6 – pour le programme 363 « Compétitivité » – action 4 « Mise à niveau numérique de l’État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes ».....	10
5.1.7 – pour le compte d’affectation spéciale (CAS) 723 « Opérations immobilières déconcentrées ».....	10
Article 6 : Cartes achat.....	11
Article 7 : Inventaire.....	11
Article 8 : Subventions.....	11
8.1 – Pour les montants inférieurs à 150 000 €.....	11
8.2 – Pour les montants inférieurs à 50 000 €.....	12
Article 10 :	13
Article 11 :	13

ARRÊTE

ARTICLE 1 : SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE

Pour l'ensemble des actes, décisions et documents visés dans la section II « Compétence d'ordonnancement secondaire » de l'arrêté préfectoral n° 2025-129 du 16 mai 2025 sus-visé,

subdélégation de signature est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
BORREL	Didier	DIR	/
PAPOUIN	Matthieu	DIR	/
RÉGNIER	Élise	DIR	/

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclues de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les actes à portée réglementaire, sauf pour les actes de gestion interne à sa direction ;
- les arrêtés portant nominations de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'utilité publique, de cessibilité,
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- les arrêtés de sanctions administratives pris au titre du code des transports ;
- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics dont le montant dépasse le seuil de 75 000 € HT, Pour les décisions inférieures à 75 000 € HT un bilan annuel des décisions prises est présenté à la préfète de région ;
- les arrêtés de subvention et les conventions de financement (titre 6) liant l'État aux autres bénéficiaires dont le montant dépasse le seuil de 150 000 € HT ;
- les correspondances adressées aux ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les requêtes, déférés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions, mémoires en défense hors référés ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné.

ARTICLE 3 : COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME (BOP) DÉLÉGUÉ DES BOP RÉGIONAUX

3.1 – RBOP

En qualité de **responsable de budget opérationnel de programme** délégué des BOP régionaux suivants :

- 113 : Paysage, eau et biodiversité ;
- 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- 181 : BOP de bassin : Prévention des risques ;
- 181 : BOP région : Prévention des risques ;

- 203 : Infrastructures et services de transports ;
- 380 : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

à l'effet de :

- recevoir les crédits relevant des BOP précités ;
- répartir les autorisations d'engagement et les crédits de paiement entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services et entre les actions ou sous-actions des BOP ;

subdélégation est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
KHOULI	Donia	ARPE	PAPR
MALAVIE	Hélène	ARPE	PAPR
POUSSELGUE	Max	ARPE	PAPR
TARDIEU	Karine	ARPE	PAPR
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/

3.2 – RELATIF À UN PROGRAMME

En tant que « pilote de BOP », par programme, pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux,

à l'effet de :

- répartir les autorisations d'engagement et les crédits de paiement entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;

subdélégation est donnée à :

3.2.1 – pour le programme 113 « paysage, eau et biodiversité » (PEB)

NOM	Prénom	Service	Pôle
DAYET	Laurence	EHN	/
GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
RICHARD	Olivier	EHN	PN

3.2.2 – pour le programme 135 « urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH)

NOM	Prénom	Service	Pôle
BOUDARD	Arnaud	HC	/
TIBI	Vincent	HC	GPLC
FIRMIN	Claire	HC	PPBVD
BOSC	Lydie	HC	PPPSL

3.2.3 – pour le programme 181 « prévention des risques » bassin (PR)

NOM	Prénom	Service	Pôle
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FELIX	Denis	PRNH	/
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB

Subdélégation « Ordonnancement secondaire »

3.2.4 – pour le programme 181 « prévention des risques » régional (PR)

NOM	Prénom	Service	Pôle
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FÉLIX	Denis	PRNH	/
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB

3.2.5 – pour le programme 203 « infrastructures et services de transport » (IST)

NOM	Prénom	Service	Pôle
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
REVOL	Maryline	MAP	OE
SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
TREVE-THOMAS	Isabelle	MAP	OML
EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
GRANET	François	MAP	OO
SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE (UO)

4.1 – RUO

En qualité de **responsable d'unité opérationnelle**,

à l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels des programmes suivants :
 - 113 Paysage, eau et biodiversité ;
 - 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - 159 Expertise information géographique et météorologie ;
 - 174 Énergies, climat et après-mines ;
 - 181 BOP de bassin – Prévention des risques ;
 - 181 BOP région – Prévention des risques ;
 - 203 Infrastructures et services de transports ;
 - 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
 - 235 Sûreté nucléaire et radioprotection ;
 - 354 Administrations territoriales de l'État, actions 5 et 6 ;
 - 362 TECO (Transition écologique) ;
 - 380 Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

subdélégation est donnée à :

NOM	Prénom	Service	Pôle
KHOULI	Donia	ARPE	PAPR
MALAVIE	Hélène	ARPE	PAPR
POUSSELGUE	Max	ARPE	PAPR

NOM	Prénom	Service	Pôle
TARDIEU	Karine	ARPE	PAPR
ARNAULT	Marie-Céline	ARPE	/
DIOT	Aymeric	ARPE	/

4.2 – RELATIF À UN PROGRAMME

À l'effet de signer :

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel du programme concerné :

subdélégation est donnée à :

4.2.1 – pour le programme 113 « Paysage, eau et biodiversité »

NOM	Prénom	Service	Pôle
DAYET	Laurence	EHN	/
GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
BALLET-BAZ	Christophe	MAP	PSA
PITTION	Julien	MAP	PSA
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.2 – pour le programme 135 « Urbanisme, territoire, amélioration de l'habitat » (UTAH)

NOM	Prénom	Service	Pôle
BOUDARD	Arnaud	HC	/
TIBI	Vincent	HC	GPLC
FIRMIN	Claire	HC	PPBC
BOSC	Lydie	HC	PPPSL
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
BALLET-BAZ	Christophe	MAP	PSA
PITTION	Julien	MAP	PSA
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.3 – pour le programme 159 « Expertise d'information géographique et météorologie »

NOM	Prénom	Service	Pôle
BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
PIGOT	David	CIDDAE	/

Subdélégation « Ordonnancement secondaire »

NOM	Prénom	Service	Pôle
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.4 – pour le programme 174 « Énergies, climat et après-mines » :

NOM	Prénom	Service	Pôle
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
JOURDAIN	Augustin	PRICAE	/
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.5 – pour le programme 181 « Prévention des risques » bassin (PR)

NOM	Prénom	Service	Pôle
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FELIX	Denis	PRNH	/
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.6 – pour le programme 181 « Prévention des risques » régional (PR)

NOM	Prénom	Service	Pôle
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
JOURDAIN	Augustin	PRICAE	/
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FELIX	Denis	PRNH	/
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.7 – pour le programme 203 « Infrastructures et services de transport » (IST)

NOM	Prénom	Service	Pôle
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
REVOL	Maryline	MAP	OE

NOM	Prénom	Service	Pôle
SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
TREVE-THOMAS	Isabelle	MAP	OML
EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
GRANET	François	MAP	OO
SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
BALLET-BAZ	Christophe	MAP	PSA
PITTION	Julien	MAP	PSA
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
CLAVEL	Robert	RCTV	CRSE
LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
BOUILLOUX	Christophe	RCTV	VEH
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.8 – pour le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF
BONY	Yannick	SG	RH
LOHR	Evelyne	SG	RH
RENAUD	Camille	SG	RH

4.2.9 – pour le programme 235 « Sûreté nucléaire et radioprotection »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF
LOHR	Evelyne	SG	RH
RENAUD	Camille	SG	RH
BONY	Yannick	SG	RH

4.2.10 – pour le programme 354 « Administrations territoriales de l'État » actions 5 et 6

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.11 – pour le programme 362-TECO « Transition écologique »

NOM	Prénom	Service	Pôle
DAYET	Laurence	EHN	/
GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
BALLET-BAZ	Christophe	MAP	PSA
PITTION	Julien	MAP	PSA
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FELIX	Denis	PRNH	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

4.2.12 – pour le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires »

NOM	Prénom	Service	Pôle
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
BRUGIERE	Aurélie	MAP	AFF
MONACO	Ariane	MAP	AFF
BALLET-BAZ	Christophe	MAP	PSA
PITTION	Julien	MAP	SA

ARTICLE 5 : COMPÉTENCE RELEVANT DE BOP RÉGIONAUX ET CENTRAUX

5.1 –

À l'effet de signer :

- tous les actes pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur le budget opérationnel régional concerné :

subdélégation est donnée à :

5.1.1 – pour le programme 207 « Sécurité et éducation routières »

NOM	Prénom	Service	Pôle
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

5.1.2 – pour le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » – CPRH « pilotage des ressources humaines »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/

Subdélégation « Ordonnancement secondaire »

NOM	Prénom	Service	Pôle
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

5.1.3 – pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

5.1.4 – pour le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

5.1.5 – pour le programme 362 « Écologie » – action 01 « Rénovation énergétique »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF
JAILLON	Audrey	SG	LI
SALMON	Jean-François	SG	LI

5.1.6 – pour le programme 363 « Compétitivité » – action 4 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF
BOUDON	Maxence	SG	TI

5.1.7 – pour le compte d'affectation spéciale (CAS) 723 « Opérations immobilières déconcentrées »

NOM	Prénom	Service	Pôle
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
JULIEN	Thierry	SG	BF

NOM	Prénom	Service	Pôle
NOISETTE	Cécile	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

ARTICLE 6 : CARTES ACHAT

Responsable du programme des cartes achat :

NOM	Prénom	Service	Pôle
PAULA	Catherine	SG	BF

Responsables délégués du programme des cartes achat :

NOM	Prénom	Service	Pôle
JULIEN	Thierry	SG	BF
NOISETTE	Cécile	SG	BF

ARTICLE 7 : INVENTAIRE

Les chefs de service participent à l'élaboration du bilan des comptes de l'État.

Sont désignés responsables du rattachement au titre du recensement des charges et produits à rattacher à l'exercice, ainsi que responsable d'inventaire pour le fichier des autres immobilisations corporelles et stocks :

NOM	Prénom	Service	Pôle
JULIEN	Thierry	SG	BF
PAULA	Catherine	SG	BF

ARTICLE 8 : SUBVENTIONS

Dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs,
à l'effet de :

- procéder à l'ordonnancement secondaire relatif à l'attribution et au paiement des subventions, subdélégation de signature est donnée à :

8.1 – POUR LES MONTANTS INFÉRIEURS À 150 000 €

Pour les arrêtés et les conventions attributifs,
cette subdélégation est limitée :

- aux subventions et conventions de financement (titre 6) liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, dont le montant est inférieur à 75 000 € ;
- aux subventions et conventions de financement (titre 6) liant l'État aux autres bénéficiaires dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- aux autres actes hors marchés publics ;

NOM	Prénom	Service	Pôle
BAILLY	Anaïs	CIDDAE	/
PIGOT	David	CIDDAE	/
ASSEMAT	Maëwa	DIR	COM
MARNET	Christelle	DZC	/
DAYET	Laurence	EHN	/
GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
CROSNIER	Jérôme	EHN	PACH

Subdélégation « Ordonnancement secondaire »

NOM	Prénom	Service	Pôle
BOUDARD	Arnaud	HC	/
TIBI	Vincent	HC	GPLC
FIRMIN	Claire	HC	PPBVD
BOSC	Lydie	HC	PPPSL
GOUPIL	Antoine	MAP	/
RAZÉ	Florian	MAP	/
REVOL	Maryline	MAP	OE
SAUVAGET	Stéphanie	MAP	OE
EL HAGE	Abdallah	MAP	OML
TREVE-THOMAS	Isabelle	MAP	OML
GRANET	François	MAP	OO
SEPTAUBRE	Eric	MAP	OO
BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA
PITTION	Julien	MAP	SA
JOURDAIN	Augustin	PRICAE	/
RENEVIER	Clémentine	PRICAE	/
CARRIÉ	Nicole	PRNH	/
FÉLIX	Denis	PRNH	/
ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
CONTE	Olivier	PRNH	PRNB
VALLAUD	Romaric	PRNH	PRNB
ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
PIERRE	Cendrine	RCTV	/
CORNILLET-LOUKILI	Virginie	SG	/
EVELLIN-MONTAGNE	Carole	SG	/
RICHARD	Olivier	UD A	/
PIEYRE	Mathias	UD I	/
LIOGIER	Patrice	UD R	/
LABELLE	Lionel	UID CAP	/
DAUJAN	Céline	UID DA	/
JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
POLGE	Christophe	UID LHL	/

8.2 – POUR LES MONTANTS INFÉRIEURS À 50 000 €

Pour les arrêtés et les conventions attributifs,

cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 50 000 €.

NOM	Prénom	Service	Pôle
FRANCON	Denis	CIDDAE	SeDD
SOUTOUL	Fanny	CIDDAE	SeDD
PITRAT	Didier	EHN	DB
CHEGRANI	Patrick	EHN	PE
LONJARET	Emmanuelle	EHN	PE
PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
RICHARD	Olivier	EHN	PN
GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/
FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE

Subdélégation « Ordonnancement secondaire »

NOM	Prénom	Service	Pôle
PHILIBERT	Cécile	PRICAE	CAE
ARAMA	Pauline	PRICAE	P4S
CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	P4S

ARTICLE 9 :

L'arrêté DREAL-SG-2025-067 du 20 mai 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ARTICLE 10 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 :

Le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation
Le directeur régional par intérim
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Renaud DURAND

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction Interrégional des Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 28 juin 2021 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2024 portant renouvellement de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** dans l'emploi de directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, pour une durée de trois ans, à compter du 28 juin 2024.

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Julie MILLET**, directrice interrégionale des services pénitentiaires adjointe, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **M. Christophe TOURTOIS**, Directeur des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Marie FANET**, conseillère d'administration et cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Ndeye-Néné NIANG**, attachée d'administration et adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du

directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie LETOCART**, attachée d'administration, chargée de la mission synthèse au département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Amina MOUSSAOUI**, attachée principale d'administration et cheffe du département du recrutement et de la formation, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Karen PEILLEX**, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle et adjointe à la cheffe du département du recrutement et de la formation, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Virginie FONDEVILLE**, directrice des services pénitentiaires et cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente est donnée à **M. David BOUREZ**, commandant pénitentiaire et adjoint à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Laure-Anne MININNO**, attachée d'Administration, cheffe du pôle suivi des publics spécifiques au département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Christophe SENEZ**, directeur des services pénitentiaires et directeur des équipes de sécurité pénitentiaires, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente est donnée à **M. Eddy DECHAUD**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie ESPASA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Denise DRILLIEN**, directrice des Services Pénitentiaires et Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Céline EICHENBERGER**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe à la Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Clémence PERRET**, attachée d'administration et cheffe de la Mission du Droit et de l'Expertise Juridique, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Philippe RIGAT**, conseiller d'administration et chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Hélène CHARONDIERE**, attachée principale d'administration et adjointe au chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Kévin JAVOUHEY**, ingénieur des travaux publics d'état et chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Mélanie GOSSET**, ingénieur des travaux publics d'état et adjointe au chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Chaker OUDJEDI**, adjoint au chef du département des systèmes d'information, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Fabien BOIVENT**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Léa CONDOM**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Aiton.

- **M. MINY Johan**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac ;
- **M. Guillaume COURTOT**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac.

- **M. Piotr PSIKUS**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville ;
- **M. Robin ERIC**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville.

- **M. Olivier GUIDI**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Céline TRIPONEY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;

- **Mme Maëlle POUPET**, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Laurie PERNIN**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Farida HELALI**, secrétaire administrative, responsable de la gestion déléguée au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

- **M. Gwenaël JOLY**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;
- **M. Christophe PAMART**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry.

- **M. Patrick MALLE**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Bérengère CUSANNO**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Murielle ANTOINETTE**, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Laurence DENIS**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Grenoble.

- **Mme Christelle CHARLIN**, capitaine pénitentiaire, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay
- **M. Alexandre BEAUNES**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay

- **Mme Dabia LEBRETON**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Emma MIAH-NAHRI**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Meghann ROUSSEL**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **Mme Mathilde SIGOIGNE**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;

- **M. Moïse MENDES**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;
- **Mme Chloé GWYNN**, lieutenant pénitentiaire, adjointe au chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon

- **Mme Nadine WENZEL**, commandant pénitentiaire, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
- **M. Frédéric PETITJEAN**, capitaine pénitentiaire, adjoint à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon.

- **Mme Claire NOURRY**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **M. Fabrice BOUCHARIN**, directeur des services pénitentiaires, adjoint à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **M. François-Xavier BEAUVAIS**, attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **Mme Armelle MARTHOURET**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure.

- **M. Cyril MATHIEU**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;
- **M. Bruno OSTACOLO**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas.

- **Mme Chrystelle CROISE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement pour Mineurs du Rhône ;
- **Mme Emma TASSY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe de l'Établissement pour Mineurs du Rhône.

- **M. Alain REYMOND**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Richard BOULAY**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement par intérim du centre pénitentiaire de Riom ;

- **M. Patrick WIART**, directeur des services pénitentiaires, directeur adjoint du centre pénitentiaire de Riom ;
- **Mme Magalie RANOUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Hubert-Henri DUBOEU**F, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Riom.

- **Mme Sylvie MARION**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **Mme Césarine CONVERT**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
- **Mme Marina VASILJKIC**, directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Violaine CORON**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;
- **Mme Sabine MARTIN**, attachée d'administration au centre de détention de Roanne.

- **Mme Cécile RODDE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Laura COMMARMOND**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
- **Mme Anne GAGNAIRE**, attachée de l'administration au centre pénitentiaire de Saint-Etienne.

- **M. Jérôme CHAREYRON**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
- **M. Jean-Christophe WIART**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
- **M. Bastien LALANNE**, directeur des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
- **Mme Renée PAHON**, attachée principale d'administration au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier.

- **Mme Franca ANNANI**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Elisabeth BORTOLIN**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Clémence VASSARD**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
- **Mme Fanny BASTIDE**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
- **M. Kalvein BONNET- AYMARD**, directeur des services pénitentiaires, responsable de la SAS ;
- **Mme Audrey RAFFLEGEAU**, capitaine pénitentiaire au centre pénitentiaire de Valence, adjointe au responsable de la SAS par intérim ;
- **Mme Solène DACHIER** attachée d'administration centre pénitentiaire de Valence.

- **Mme Aude BOYER**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Florence DUCLOS**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Laura ROBIN**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Aurore JEGOU**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
- **Mme Nathalie LAUVAUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône

Article 23 :

Délégation permanente est donnée à :

SPIP 01

- **M. Carame BELLAHCENE**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain ;
- **M. Jérôme GIBIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain.
-

SPIP 03

- **Mme Corinne CAPELLO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service

Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier ;

- **M. Jérôme MARTHOURET**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier.

SPIP 07 / 26

- **Mme Nadège THOMAS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme ;
- **Mme Nathalie FODOR**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme.

SPIP 15 / 63

- **Mme Aurélie DEMMER**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy- de-Dôme ;
- **Mme Armelle CHINON**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy- de-Dôme ;

SPIP 38

- **M. Rachid SDIRI**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Laurent MERCHAT**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur adjoint du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Bruno DAUMET**, attaché principal d'administration au SPIP de l'Isère.

SPIP 42

- **M. Bruno LAFAY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire ;
- **Mme Elisa DERRO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire.

SPIP 43

- **Mme Sandra MARTIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire ;
- **Mme Adeline LEBOUCHE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire.

SPIP 69

- **M. Alain MONTIGNY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Carole ZAMBONI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Emmanuelle ZEIZIG**, attachée d'administration au SPIP du Rhône.

SPIP 73

- **M. Bernard GROLLIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie ;
- **Mme Cécile AGHINA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Savoie ;

SPIP 74

- **Mme Johanne THOUVENIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie ;
- **Mme Andréa CABA** directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie.

Aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

Lyon, le 1^{er} novembre 2025

Le Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes

Paul LOUCHOUARN



Catégorie A

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A
Divers						
X	X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
						Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
Congés						
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X	x	Imputation au service des maladies ou accidents
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X		Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé parental
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
Organisation de service						
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermale

X	X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X		Décision retenue du trentième
X	X	X	X	X		Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste
X	X	X	X	X		Validation des services pour la retraite

Catégorie B et C

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie B. et C
Divers							
X	X	X	X	X			Octroi des primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
							Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	X	X	Notation/évaluation
Congés							
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi d'un congé de formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Congé maladie des stagiaires
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue

							durée
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
							Organisation de service
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X			Retenue de trentième
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants.
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite

Personnel de surveillance

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration personnels de surveillance
Divers							
X	X	X	X	X			Octroi et fin des primes et indemnités
X	X	X	X	X			Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle, signature des conventions et DI
Congés							
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de grave maladie
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Octroi de congé de mobilité et réemploi
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident + renouvellement des AT
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi du congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative

X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée	
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés	
X	X	X	X	X			Octroi des congés de représentation	
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience	
	Organisation de service							
X	X	X	X	X			Octroi de disponibilité et prolongation	
X	X	X	X	X			Octroi au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps	
X	X	X	X	X			Octroi à la disponibilité et prolongation	
X	X	X	X	X			Admission à la retraite	
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès	
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.	
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.	
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs	
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités d'éloignement	
X	X	X	X	X			Attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation.	
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet	
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non	
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical	
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique	
X	X	X	X	X			Discipline : sanctions pour l'avertissement et le blâme	
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office	
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit	
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi	
X	X	X	X	X	X		Proposition de titularisation	
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité	
X	X	X	X	X	X		Octroi d'aménagement de poste en cours de grossesse	
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite	
X	X	X	X	X			Retenue de trentième	

Non titulaires et Vacataires

Directeur interrégional	Directeur interrégional Adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions administratives individuelles agents non titulaires et vacataires
Congés						
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X		Attribution des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi de congés pour grave maladie
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement et congé sans traitement
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Accès au congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles
Organisation de service						
X	X	X	X	X		Agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément
X	X	X	X	X		Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet sur origine
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermale

X	X	X	X	X		Décision accordante ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle	
X	X	X	X	X		Habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés	
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	
	Gestion de la carrière						
X	X	X	X	X	X	Acceptation de démission	
X	X	X	X	X		Conclusion ou renouvellement du contrat et engagement écrit de recrutement	
X	X	X	X	X		Décision retenue de trentième	
X	X	X	X	X	X	Évaluation	
X	X	X	X	X		Fin de contrat ou d'agrément	
X	X	X	X	X		Licenciement	
X	X	X	X	X		Licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à exercer leurs fonctions	

**Direction Interrégional des
Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes**

Décisions administratives individuelles	Source : Code Pénitentiaire	Directrice Interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du DSD et adjoint et rédactrices et rédacteurs	Coordinatrice MILRV et adjointe	Cheffe de la MDEJ	Chef du DPIPFR et adjointe	Cheffe du DRHRS et adjointe
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les détenus pour l'application de l'article 24 de la loi du 12 avril 2000.	R. 313-6 R. 313-8	x	x	x	x	x		
Autorisation pour un mandataire agréé sur une autre région pénitentiaire, d'intervenir dans le ressort de la direction interrégionale Rhône Alpes – Auvergne.	R. 313-7	x	x	x	x	x		
Affectation des condamnés y compris avis formulés par la DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice.	D. 211-11 D. 211-18 D. 211-19 D. 211-20 D. 211-21 D. 211-22	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de mise à disposition d'une autre direction interrégionale, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision d'affectation.	D. 211-15 D. 211-23 D. 211-24	x	x	x				
Changement d'affectation des condamnés.	D. 211-16 D. 211-26 à D. 211-30	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision de changement d'affectation.	D. 211-29	x	x	x				
Ordre de transfèrement.	D. 211-31		x	x				

	D. 215-13 R. 322-5	x						
Ordre de transfèrement pour rapprochement familial d'une personne détenue prévenue dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	x	x	x				
Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail.	D. 412-7	x	x				x	
Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	R. 113-65 2° R. 341-10	x	x	x	x	x	x	
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les détenus en matière disciplinaire.	R. 234-43	x	x			x		
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par un détenu ou une partie à qui la décision a fait grief.	Code de Procédure Pénale D. 260	x	x			x		

Autorisation spéciale pour permettre aux personnes étrangères au service d'accéder à plusieurs établissements situés sur le ressort de la direction interrégionale. Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	D. 222-2	x	x					
Toute décision en matière d'isolement.	R.213-21 à R.213-35	x	x	x		x		
Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion.	R.113-65 3° Code de Procédure Pénale D. 323	x	x			x		
Habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel et préalablement à leur affectation ou nomination. Habilitation des personnels médicaux et hospitaliers préalablement à leur nomination ou affectation.	D.115-14	x	x				x	
Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein.	D. 115-17	x	x				x	
Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix	R.113-65 4° R. 322-1	x	x				x	
Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé	R.113-65 10° Code de Procédure Pénale D. 391	x	x	x			x	

Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale.	R.113-65 11° Code de Procédure Pénale D. 393	x	x	x			x	
Autorisation pour une mère détenue de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 6° D. 216-23	x	x	x				
Nomination des membres de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 7° D. 216-24	x	x	x				
Désignation ou exclusion des aumôniers.	R.113-65 8° D. 352-1	x	x				x	x
Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie.	D. 352-3	x	x				x	x
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit.	R. 113-65 9°	x	x				x	
Autorisation de la diffusion d'un audio vidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion.	D. 381-2	x	x					
Autorisation de portée interrégionale d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention.	R. 113-65 5° D. 222-2	x	x					

Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations.	D. 413-5	x	x				x	
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison.	D.341.20	x	x				x	
Délivrance des numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R113-9-2	x	x					x
Transmission au garde des sceaux de l'avis du directeur interrégional des services pénitentiaires quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef d'établissement pénitentiaire	R224-38	x	x	x				